

DIAGNOSTIC

LIEUX EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

LOISIR CULTUREL ET PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR (LCPAA)

Ville de Montréal



Décembre 2021

DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR ARTENSO POUR LA DIVISION ACTION CULTURELLE ET PARTENARIATS DU SERVICE DE LA CULTURE

Supervision

Eva Quintas, directrice générale, ARTENSO
Marie-Odile Melançon, cheffe de division – Action
culturelle et partenariats, Ville de Montréal

Coordination

Marie-Ève Courchesne, commissaire à la culture –
Loisir culturel et pratique artistique amateur, Ville de
Montréal

Recherche et rédaction

Jonathan Rouleau, professionnel de
recherche, ARTENSO
Avec le soutien de Marie-Ève Courchesne

Cartographie

Sylvain Aubé, consultant dans
le domaine du web

Révision

Amélie Hamel

Graphisme

Fernando Calderón

Diagnostic financé dans le cadre
de l'Entente sur le développement culturel de
Montréal conclue entre la Ville de
Montréal et le gouvernement du Québec

Comité de suivi

Les données du portrait sont le fruit d'un travail col-
laboratif avec les arrondissements et les services
centraux de la Ville de Montréal ainsi qu'un comité
de suivi composé de :

Ville de Montréal

Marie-Odile Melançon
Marie-Ève Courchesne
Élodie Choqueux, régisseuse, Service des grands
parcs, du Mont-Royal et des sports
Antonio Cicchino, gestionnaire immobilier, Service
de la gestion et de la planification
immobilière,
Maya El Kheir, architecte – Planification,
Service de la culture,
Jean-Marc Labelle, chef de division
– Développement social et expertise,
Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Geneviève Locas, conseillère en planification,
Service de la diversité et de l'inclusion sociale,
Estelle Ouellette, agente de développement
d'activités culturelles, physiques et sportives,
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
Simon Rinfret, chef de section – Exploitation des
bâtiments, Service de la gestion et de la planifica-
tion immobilière, Ville de Montréal
Frédéric Vachon, chef de division – Sports, loisirs
et développement social, Arrondissement Rivière-
des-Prairies–Pointe-aux-Tremble

Ministère de la Culture et des Communications

Julie Fournier, conseillère en développement cultu-
rel, Direction des services à la clientèle de l'Île de
Montréal

Sport et Loisir de l'île de Montréal

Santiago Rizzo, chargé de projets
en loisir culturel

À PROPOS D'ARTENSO

ARTENSO est un centre collégial de transfert en pratiques sociales novatrices (CCT-PSN) affilié au cégep de Saint-Laurent, à Montréal. Sa mission est de promouvoir les intérêts généraux et les enjeux propres à la recherche et à l'innovation en art et engagement social dans le domaine de la médiation culturelle. Ses activités se déploient sous trois volets :

- ◆ La recherche appliquée (enquête, évaluation, recherche-crédation, recherche-action) ;
- ◆ La formation et le transfert (ateliers, séminaires, publications) ;
- ◆ Le service-conseil (analyse stratégique, plans de développement culturel, ressources numériques).

Le territoire de recherche et d'intervention du centre est celui de la médiation culturelle, entendue comme un champ professionnel de l'action culturelle où s'élaborent des stratégies, des dispositifs et des outils pour améliorer l'accès aux productions culturelles et favoriser l'expression culturelle des citoyen.ne.s. À la jonction des sphères de la culture et du social, les pratiques de médiation culturelle s'affirment comme un processus de transmission et d'appropriation du sens, à travers un rapport personnalisé et vivant entre les références culturelles et les individus. Ultiment, elles visent à faire de chaque personne, participant.e, visiteur.euse ou spectateur,trice, un.e véritable acteur.trice et citoyen.ne culturel.le.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Le Service de la culture de la Ville de Montréal souhaite actualiser l'information relative aux diverses composantes du loisir culturel et de la pratique artistique amateur (LCPAA) sur l'ensemble de son territoire. Le Service de la culture a mandaté le centre de recherche ARTENSO pour réaliser un diagnostic des lieux et une étude comparative de modèles municipaux innovants en LCPAA de différentes villes québécoises, canadiennes et internationales. Le but de ces deux analyses est de poser les jalons des prochaines grandes orientations municipales en matière de loisir culturel qui répondront à la Politique de développement culturel 2017-2022 *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, et qui se déploieront dans la vision 2030 de la Ville de Montréal, afin de favoriser la participation culturelle citoyenne, notamment au sein des quartiers. Le présent diagnostic consiste à répertorier les lieux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal et à présenter les usages par arrondissement et par discipline artistique. Mis ensemble dans un deuxième temps, l'*Étude comparative de modèles municipaux innovants en loisir culturel* et le *Diagnostic des lieux en pratique artistique amateur* serviront autant à nourrir la réflexion qu'à planifier et à concevoir les mesures, les actions et les objectifs de développement du loisir culturel.

FAITS SAILLANTS

INTRODUCTION

Le diagnostic consiste à répertorier les lieux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal et à en présenter les usages, par arrondissement et par discipline artistique. Il présente des éléments clés pour nourrir la réflexion sur la planification des mesures, des actions et des objectifs de développement du loisir culturel en vue de valoriser, à court et à moyen terme, ainsi que d'améliorer et d'aménager, à long terme, les infrastructures en pratique artistique amateur.

CADRE DE RÉFÉRENCE

QU'EST-CE QUE LE LCPAA ?

ARTENSO a adopté la définition du loisir culturel et de la pratique artistique amateur (LCPAA) suivante : « l'ensemble des activités artistiques et culturelles pratiquées librement à des fins de détente, d'expression, d'éducation personnelle, de développement de soi ou par plaisir, qui tendent à développer la culture d'un individu ». Dans le cadre de ce mandat, huit disciplines en LCPAA ont été ciblées : arts du cirque, arts numériques, arts visuels, création et performance littéraires, danse, métiers d'arts, musique/choral et théâtre.

MODÈLE MONTRÉALAIS EN LCPAA

Les responsabilités du Service de la culture sont articulées autour du développement du milieu à l'échelle métropolitaine (soutien financier, formation, concertation, documentation, etc.), alors que les arrondissements ont la responsabilité de réaliser l'offre de service à l'échelle locale (y compris le soutien aux organismes, la gestion des installations, la cohérence des interventions sur son territoire, etc.). Également, une multitude d'organismes culturels, communautaires et de loisirs présentent une offre à la population. Le LCPAA se positionne donc à l'intersection de différents milieux ou disciplines, se déploie dans divers domaines, par tous types d'intervenants, et constitue un liant entre l'intervention sociale, culturelle, communautaire et artistique.

MÉTHODOLOGIE

Afin de réaliser le diagnostic, ARTENSO a, en collaboration avec la Ville centre, les arrondissements et le comité de suivi, bonifié et validé des données issues des travaux du Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires (PDMIC) (toujours en cours d'élaboration); soumis une grille à remplir aux 19 arrondissements montréalais afin de recenser les immeubles, les locaux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur dans l'arrondissement, ainsi que les nouveaux projets immobiliers municipaux; et réalisé une analyse d'inventaire mixte – qualitative et quantitative.

LIMITES

Les limites du *Diagnostic* relèvent du champ conceptuel, méthodologique et analytique, ainsi que de la validité externe. La difficulté principale a consisté à rassembler des informations complètes et à jour sur l'état des lieux des infrastructures de LCPAA. Elle est en partie due au fait que les données ne sont pas rassemblées, mais plutôt colligées dans différentes bases de données et par différentes unités administratives de la Ville centre et des arrondissements.

PORTRAIT

Les données recueillies dans les 19 arrondissements ont été regroupées et classées en 7 familles de données :

1. Le nombre et le type de propriété des bâtiments, par exemple municipal ou privé à but non lucratif ;
2. Le nombre de locaux par arrondissement ;
3. Le type d'occupation de ces locaux, c'est-à-dire une occupation permanente ou occasionnelle ;
4. Les disciplines et les équipements spécialisés que l'on retrouve sur le territoire ;
5. L'accessibilité universelle et l'état des bâtiments et des locaux ;
6. Le tarif et l'utilisation optimale ou non ;
7. Le potentiel d'utilisation des locaux et des bâtiments.

NOMBRE ET TYPE DE BÂTIMENTS

- ◆ Les bâtiments et les locaux et les équipements spécialisés qu'ils contiennent sont un pilier de l'offre en LCPAA. Bien que l'accessibilité au LCPAA ne dépende pas uniquement de la proximité géographique des bâtiments où se déroulent des activités, elle n'en demeure pas moins une condition essentielle à une réalisation pleine et entière des visées du LCPAA. En raison de leur caractère public, les bâtiments recensés permettent l'actualisation d'expressions culturelles amateurs locales, à travers des ressources matérielles et immatérielles, qui tissent le lien social et contribuent à la vitalité culturelle dans les quartiers.
- ◆ Le recensement compte 311 bâtiments où se déroulent des activités en LCPAA. Ils sont principalement de propriété municipale (65,92 %) et scolaire publique (11,90 %). Le nombre de bâtiments varie largement en fonction des arrondissements, une réalité liée à la population, à la superficie, à la trame urbaine, ainsi qu'à des traditions historiques et politiques (modèle d'intervention, villes fusionnées, etc.). Ces bâtiments ne sont pas nécessairement consacrés au LCPAA ; plusieurs hébergent une pluralité d'activités et d'usages.

NOMBRE DE LOCAUX

- ◆ Le nombre de locaux donne le portrait le plus révélateur de l'offre en LCPAA sur le territoire et de son accessibilité, alors que le nombre de bâtiments facilite davantage la compréhension de la répartition territoriale.

- ◆ On trouve 613 locaux où se déroulent des activités en LCPAA sur le territoire, ce qui représente 0,34 local par 1000 habitant.e.s et 1,86 local par kilomètre carré. La tendance qui se dégage des données est que dans les arrondissements dont la population est supérieure à 100 000, le nombre de locaux par 1000 habitant.e.s et le nombre de locaux par kilomètre carré dépassent la moyenne montréalaise.

TYPE D'OCCUPATION

- ◆ Sur l'ensemble du territoire, 59,05 % des locaux sont occupés de façon permanente par un seul organisme, et 37,85 % sont occupés par plusieurs organismes (occupation en colocation ou occasionnelle). Il existe une forte disparité entre les arrondissements. Les locaux partagés voient cohabiter des organismes reconnus par l'arrondissement (si une politique de reconnaissance et de soutien des organismes est en vigueur), peuvent être loués pour des événements privés, accueillent des camps de jour, ou peuvent être mis à la disposition des organismes pour des événements sporadiques.
- ◆ À l'échelle montréalaise, le LCPAA se vit majoritairement dans des locaux à usages multifonctionnels (sportifs, récréatifs, communautaires, socioéducatifs, scientifiques, LCPAA, etc.), soit à 74,39 %, ce qui reflète sa nature transversale. Ces locaux voient donc défiler différentes pratiques et des organismes divers, ce qui peut constituer un vecteur de collaboration et d'attraction pour les collectivités.

DISCIPLINES ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS

- ◆ Les locaux sont occupés par une discipline principale dans 72,6 % des cas à Montréal (445 locaux sur un total de 613). Les arts visuels sont la discipline la plus représentée (24,49 %), alors que les arts numériques (5,17 %) et les arts du cirque (2,47 %) sont peu répandus comme discipline principale occupant un local.
 - Lorsqu'on croise la discipline principale avec le type d'occupation permanente, les arts visuels demeurent la discipline la plus représentée, et les arts numériques et les arts du cirque, les moins répandus. L'occupation d'un local vient peut-être influencer l'offre de LCPAA dans les arrondissements.
- ◆ L'un des défis à relever pour le LCPAA est le manque de salles spécifiquement aménagées et comprenant des équipements spécialisés. Certaines activités en LCPAA nécessitent peu d'équipements, et cohabitent donc plus facilement avec d'autres types d'activités et de disciplines. D'autres disciplines requièrent des équipements sophistiqués ou imposants, donc statiques.
- ◆ On compte au moins un équipement spécialisé dans 40,62 % des locaux, une proportion qui passe à 45 % lorsqu'un local est uniquement utilisé pour des activités de LCPAA. Pour ce qui est des arts numériques, 74 % des locaux où se déroulent des activités sont pourvus d'au moins un équipement spécialisé ; ce chiffre chute à 25,64 % pour la création et la performance littéraires, qui requièrent toutefois moins d'équipements techniques.
- ◆ Lorsque le local est utilisé occasionnellement ou en colocation, le pourcentage de présence d'au moins un équipement spécialisé chute à 31,03 %, alors qu'il augmente à 54,20 % lorsque le local est réservé entièrement au LCPAA. Ainsi, plus les usages sont variés, moins il y a d'équipements spécialisés.

ACCESSIBILITE UNIVERSELLE ET ÉTAT DES BÂTIMENTS ET DES LOCAUX

- ◆ La majorité des locaux recensés dans le portrait sont accessibles universellement (64,27 %). Lorsqu'une discipline occupe plus de 40 % du temps d'utilisation d'un local, on constate que ce sont les locaux où se déroulent la création et la performance littéraires (84,62 %) qui sont les plus accessibles. Les arts numériques (52,17 %), la musique (50,75 %) et le théâtre (51,72 %) se situent en dessous de la moyenne montréalaise pour ce qui est de l'accessibilité universelle des locaux.
- ◆ Des réparations majeures sont requises pour 11 % des immeubles, et des réparations mineures pour 8 %. Ces pourcentages pourraient toutefois être plus élevés, étant donné la difficulté d'obtenir ces données pour l'ensemble des bâtiments. Voici les principaux commentaires mentionnés par les arrondissements sur l'état des locaux :
 - Réparations mineures : peinture écaillée, plafond avec traces, lavabos qui se détachent du mur, entretien du four à céramique, réaménagement des espaces de rangement, remplacement du plancher de danse, fenêtres à changer, climatisation, planchers à remplacer ;
 - Réparations majeures : mise aux normes, système de plomberie, ventilation et électricité, infiltration d'eau, insonorisation du bâtiment.

TARIF ET UTILISATION OPTIMALE DES LOCAUX

- ◆ L'utilisation des locaux gratuitement ou à tarif réduit par les organismes – notamment grâce aux politiques de reconnaissance et de soutien de certains arrondissements ou à des programmes tels que la Mesure d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires – est l'un des moyens de valoriser le LCPAA. La Ville et les arrondissements prêtent des installations à des organismes, gratuitement ou à tarif réduit, ce qui bonifie le panier de services en LCPAA. Les locaux sont prêtés gratuitement dans 65,42 % des cas.
- ◆ Lorsqu'un local est gratuit, on retrouve peu d'arts numériques (4,25 %), de théâtre (3,99 %) et d'arts du cirque (1,50 %), tandis que les métiers d'arts (18,20 %), les arts visuels (17,21 %) et la danse (14,96 %) sont les disciplines principales les plus représentées dans un local occupé gratuitement.
- ◆ La recension indique que les locaux sont utilisés de façon optimale dans 62 % des cas. Les raisons évoquées pour expliquer la sous-utilisation des locaux concernent principalement les plages horaires (plages horaires libres ou sous-utilisation le soir, les fins de semaine ou l'hiver), les ressources humaines (absence de surveillance), la coordination et la cohabitation (structures complexes de partage de l'espace ou tensions entre différents usages), les équipements spécialisés (manque d'équipements ou équipements nécessitant des réparations, équipements fixes limitant la cohabitation disciplinaire) et l'infrastructure (insonorisation, manque de lumière, réparations requises).

POTENTIEL D'UTILISATION DES LOCAUX ET DES BÂTIMENTS

- ◆ Le diagnostic montre que certains des locaux appartenant à la municipalité – 96 locaux sur 114 locaux potentiels – pourraient héberger du LCPAA. Il ne s'agit souvent pas de locaux vides ni sous-utilisés, mais de locaux où des activités en LCPAA pourraient être développées parce que le local est y propice, ou parce qu'il a déjà hébergé des activités de ce type. Certains arrondissements et organismes ont émis le souhait de développer des disciplines en LCPAA dans des locaux qui n'en offrent pas. D'autres locaux comptent des équipements spécialisés sous-utilisés ou offrent une polyvalence pouvant convenir aux activités de LCPAA. Enfin, certains locaux ne sont pas utilisés à leur plein potentiel (horaire, saison, etc.), que ce soit pour des activités encadrées ou en pratique libre.
 - Notez que l'utilisation des locaux à leur plein potentiel est tributaire de différents facteurs qui le permettent ou l'empêchent : ressources humaines et financières, cohabitation des missions des organismes (entre autres, les modalités d'opération des activités, les publics cibles auxquels elles s'adressent), etc.
- ◆ Les grands parcs et les parcs de proximité montréalais hébergent une pluralité de types d'activités qui contribuent à créer une communauté forte. Ils comptent parfois des équipements servant pour différents usages, notamment pour les activités en LCPAA. Plusieurs chalets de parc, bien que nécessitant souvent des rénovations, accueillent des activités en LCPAA. Plusieurs semblent pouvoir offrir un potentiel pour le LCPAA, notamment parce qu'ils comportent des plages horaires libres le soir, la fin de semaine ou l'hiver.
- ◆ Dans une optique de développement du LCPAA, une exploration plus approfondie des locaux potentiels dans d'autres types de propriétés que les propriétés municipales et les chalets de parc serait sans doute pertinente, notamment ceux des institutions religieuses, des bâtiments provinciaux et des bâtiments de propriété privée à but lucratif ou non.
- ◆ La collecte de données a permis de répertorier 31 bâtiments à usages variés en construction ou en planification (bibliothèques, chalets de parc, centres communautaires, espaces multifonctionnels, salles de diffusion, etc.). Certains comprennent des espaces pour le LCPAA. Il serait judicieux de procéder à un suivi de l'évolution de ces nouveaux projets immobiliers afin d'en évaluer le potentiel pour bonifier l'offre de locaux destinés à la pratique artistique amateur.

PISTES DE RÉFLEXION

Les pistes de réflexion découlent des grandes familles de données recueillies et nourrissent la réflexion sur l'orientation stratégique du développement du LCPAA à Montréal. Elles sont regroupées en quatre catégories : utilisation des locaux et des bâtiments, état des lieux, potentiel de développement du LCPAA et recherche.

UTILISATION DES LOCAUX ET DES BÂTIMENTS

- ◆ 1 : Analyser de façon plus approfondie les facteurs et les moyens qui encouragent et limitent l'optimisation des locaux en utilisation et de ceux définis comme ayant du potentiel, notamment la sécurité, la cohabitation des organismes, des usages et des disciplines artistiques, les modes de pratiques du LCPAA (pratique libre, activités dirigées, etc.), la gestion des bâtiments et les ressources humaines.
- ◆ 2 : Sonder les organismes afin de mieux connaître leurs besoins en matière d'espace, d'équipements spécialisés, d'utilisation et de disciplines artistiques offertes, ainsi que d'établir les priorités des arrondissements afin de maintenir ou de développer l'offre montréalaise d'activités en LCPAA.
- ◆ 3 : Réfléchir à la production d'un tableau de bord d'indicateurs permettant de mesurer l'accessibilité (temporelle, spatiale, économique et culturelle) par arrondissement, discipline artistique, nombre de locaux par 1000 habitant.e.s et nombre de locaux par kilomètre carré.

ÉTAT DES LIEUX

- ◆ 4 : Entamer une réflexion sur la mise en place d'un registre partagé par l'ensemble des services et des arrondissements de la

Ville, notamment pour l'analyse de la vétusté, afin de connaître en temps réel l'état des lieux et les usages.

- ◆ 5 : Mettre en place un chantier avec le Service de la gestion et de la planification immobilière et le Bureau des équipements et espaces culturels afin d'établir des axes et des priorités d'entretien, de réparation et d'aménagement des infrastructures et des équipements liés au LCPAA.

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU LCPAA

- ◆ 6 : Réaliser une étude de faisabilité sur les mécanismes de mutualisation des bâtiments, des locaux et des équipements spécialisés, notamment sur les modes de gouvernance.
- ◆ 7 : Compléter le diagnostic par une étude sur les occasions de diffusion et d'exposition du LCPAA dans le but de valoriser la circulation des œuvres citoyennes à travers l'ensemble des bâtiments et locaux municipaux.

RECHERCHE

- ◆ 8 : À partir des travaux du PDMIC et de ce diagnostic, entreprendre un chantier sur les façons de nommer et de classifier les activités et les équipements spécialisés en LCPAA afin de se doter de définitions communes pour faciliter une future collecte ou la mise à jour de données.